

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.04.2022

Version remplacée: 2.0.3, établi le: 08.04.2022

Région: FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**KRONES colfix P 78/2**

**UFI:**

**PYD9-Q04M-J009-S7V0**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Adhésifs pour étiquettes

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

KIC KRONES Internationale Cooperationsgesellschaft mbH

Böhmerwaldstraße 5

93073 Neutraubling

N° de téléphone +49 9401 70-3020

e-mail kic@kic-krones.com

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

sdb\_info@umco.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux:

01 45 42 59 59 (ORFILA)

Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences:

+33 1 72 11 00 03 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Eye Irrit. 2; H319

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**



SGH07

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Mentions de danger (UE)**

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.04.2022

Version remplacée: 2.0.3, établi le: 08.04.2022

Région: FR

EUH208

Contient maléate-de-dibutyle, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

**Conseils de prudence**

P280

Porter un équipement de protection des yeux.

**UFI:**

PYD9-Q04M-J009-S7V0

**Éléments d'étiquetage additionnels**

"Réservé aux utilisateurs professionnels"

## 2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.

Evaluation vPvB

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

**Caractérisation chimique**

Dispersion plastique, à base d'eau

**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>Acides résiniques et acides colophaniques, produits de réaction avec le formaldéhyde, sel de potassium</b>			
	92129-53-8 295-855-1 - 01-2119967780-27	Eye Irrit. 2; H319	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	<b>maléate-de-dibutyle</b>			
	105-76-0 203-328-4 - 01-2119523581-45	Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373o Aquatic Acute 1; H400	< 2,50	% en poids
3	<b>SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)</b>			
	1330-43-4 215-540-4 005-011-00-4 01-2119490790-32	Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360FD	< 0,50	% en poids
4	<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b>		<b>cf. note bas de page (2)</b>	
	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	< 0,10	% en poids
5	<b>bronopol</b>			

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.04.2022

Version remplacée: 2.0.3, établi le: 08.04.2022

Région: FR

	52-51-7 200-143-0 603-085-00-8 01-2119980938-15	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 3; H331 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	< 0,10	% en poids
6	<b>Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)</b>			
	55965-84-9 - 613-167-00-5 01-2120764691-48	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H310 Acute Tox. 2; H330 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Eye Dam. 1; H318 Skin Corr. 1C; H314 Skin Sens. 1A; H317 EUH071	< 0,0015	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(2) Selon l'état actuel de connaissances et en appliquant les critères énoncés à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008, est exigée la classification indiquée ci-dessus. Celle-ci allant au-delà de la classification reportée dans le tableau 3 à l'annexe VI du règlement (CE) no 1272/2008.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
3	-	Repr. 1B; H360FD: C >= 4,5% Eye Irrit. 2; H319: C >= 10%	-	-
4	-	Skin Sens. 1; H317: C >= 0,05%	-	-
5	-	-	M = 10	-
6	-	Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,0015% Eye Irrit. 2; H319: C >= 0,06% Skin Irrit. 2; H315: C >= 0,06% Skin Corr. 1C; H314: C >= 0,6% Eye Dam. 1; H318: C >= 0,6%	M = 100	M = 100

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
2	H373o orale; -; -

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
2			5,1 mg/l

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### Après inhalation

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

#### Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Assurer un traitement médical.

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.04.2022

Version remplacée: 2.0.3, établi le: 08.04.2022

Région: FR

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Symptômes

Phénomènes allergiques

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Tous les produits d'extinction.

#### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Vapeurs/gaz toxiques

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Sol très glissant suite au déversement du produit.

#### Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.04.2022

Version remplacée: 2.0.3, établi le: 08.04.2022

Région: FR

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Protéger du gel.

**Température de stockage recommandée**

Valeur 10 - 30 °C

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

substances à éviter, cfr. rubrique 10

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)</b>	<b>1330-43-4</b>	<b>215-540-4</b>
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
Sodium (tétraborate de, anhydre)			
	VLE (8h)	1	mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**

**valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE			
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>Acides résiniques et acides colophaniques, produits de réaction avec le formaldéhyde, sel de potassium</b>			<b>92129-53-8</b> <b>295-855-1</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique		2131 mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme			10 mg/m <sup>3</sup>
2	<b>maléate-de-dibutyle</b>			<b>105-76-0</b> <b>203-328-4</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique		0,42 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local		4,12 mg/cm <sup>2</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique		5,28 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local		5,28 mg/m <sup>3</sup>
3	<b>SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)</b>			<b>1330-43-4</b> <b>215-540-4</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique		316,4 mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local		11,7 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local		11,7 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique		6,74 mg/m <sup>3</sup>

**valeurs DNEL (consommateur)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE			
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>Acides résiniques et acides colophaniques, produits de réaction avec le formaldéhyde, sel de potassium</b>			<b>92129-53-8</b> <b>295-855-1</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique		1065 mg/kg bw/day
	dermale	(chronique) à long terme	systémique		1065 mg/kg bw/day
2	<b>maléate-de-dibutyle</b>			<b>105-76-0</b> <b>203-328-4</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique		0,25 mg/kg/jour
3	<b>SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)</b>			<b>1330-43-4</b> <b>215-540-4</b>	
	orale	à court terme (aiguë)	systémique		0,79 mg/kg/jour
	orale	(chronique) à long terme	systémique		0,79 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique		159,5 mg/kg/jour

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.04.2022

Version remplacée: 2.0.3, établi le: 08.04.2022

Région: FR

	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	11,7	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	11,7	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	3,4	mg/m <sup>3</sup>

## valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	<b>maléate-de-dibutyle</b>		<b>105-76-0</b> <b>203-328-4</b>	
	Eau	eau douce	0,001	mg/L
	Eau	eau marine	0	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,031	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	0,003	mg/kg
	sol	-	0,006	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	4,886	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	6,33	mg/kg nourriture
2	<b>SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)</b>		<b>1330-43-4</b> <b>215-540-4</b>	
	Eau	eau douce	2,9	mg/L
	Eau	eau marine	2,9	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	13,7	mg/L
	sol	-	5,7	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10	mg/L

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filte respirateur ABEK-P2

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	Polychloroprene		
Épaisseur du matériel	>=	1	mm
Temps de passage	>	30	min
Matériau approprié	caoutchouc naturel		
Épaisseur du matériel	>=	1	mm
Temps de passage	>	30	min

#### Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.04.2022

Version remplacée: 2.0.3, établi le: 08.04.2022

Région: FR

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>			
liquide			
<b>Etat/Couleur</b>			
dispersion; visqueux			
brun clair			
<b>Odeur</b>			
après la résine			
<b>pH</b>			
Valeur	8,5	-	10,5
Température de référence			23 °C
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>			
Valeur			100 °C
Pression de référence			1013 hPa
<b>Point de fusion/point de congélation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température de décomposition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'éclair</b>			
Valeur	>		100 °C
<b>Température d'inflammation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Inflammabilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites inférieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites supérieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Pression de vapeur</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité de vapeur relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité</b>			
Valeur		1	g/cm <sup>3</sup>
Température de référence		20	°C
<b>Solubilité dans l'eau</b>			
Température de référence		20	°C
Remarque/s	soluble		
<b>Solubilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	maléate-de-dibutyle	105-76-0	203-328-4
log Pow			3,39
Température de référence			25 °C
Méthode	OCDE 117		

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.04.2022

Version remplacée: 2.0.3, établi le: 08.04.2022

Région: FR

Source ECHA

Viscosité cinématique	
Valeur	30000 - 75000 mPa*s
Température de référence	20 °C

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

## 9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit est stable à la température ambiante.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

### 10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Acides résiniques et acides colophaniques, produits de réaction avec le formaldéhyde, sel de potassium	92129-53-8	295-855-1
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	maléate-de-dibutyle	105-76-0	203-328-4
DL50	>=	3730	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
3	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4
DL50	>	2500	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Acides résiniques et acides colophaniques, produits de réaction avec le formaldéhyde, sel de potassium	92129-53-8	295-855-1



# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.04.2022

Version remplacée: 2.0.3, établi le: 08.04.2022

Région: FR

DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>maléate-de-dibutyle</b>	<b>105-76-0</b>	<b>203-328-4</b>
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
<b>3</b>	<b>SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)</b>	<b>1330-43-4</b>	<b>215-540-4</b>
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	U.S. EPA FIFRA Guidelines		
Source	ECHA		

## Toxicité aiguë par inhalation

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>maléate-de-dibutyle</b>	<b>105-76-0</b>	<b>203-328-4</b>
CL50	>	5	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)</b>	<b>1330-43-4</b>	<b>215-540-4</b>
CL50	>	2	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>Acides résiniques et acides colophaniques, produits de réaction avec le formaldéhyde, sel de potassium</b>	<b>92129-53-8</b>	<b>295-855-1</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>maléate-de-dibutyle</b>	<b>105-76-0</b>	<b>203-328-4</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>3</b>	<b>SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)</b>	<b>1330-43-4</b>	<b>215-540-4</b>
Espèces	lapin		
Méthode	U.S. EPA FIFRA Guidelines		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>Acides résiniques et acides colophaniques, produits de réaction avec le formaldéhyde, sel de potassium</b>	<b>92129-53-8</b>	<b>295-855-1</b>

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.04.2022

Version remplacée: 2.0.3, établi le: 08.04.2022

Région: FR

Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	ECHA
Évaluation	irritant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

<b>2</b>	<b>maléate-de-dibutyle</b>	<b>105-76-0</b>	<b>203-328-4</b>
----------	----------------------------	-----------------	------------------

Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	ECHA
Évaluation	irritant faible
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>3</b>	<b>SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)</b>	<b>1330-43-4</b>	<b>215-540-4</b>
----------	---	------------------	------------------

Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	ECHA
Évaluation	irritant

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

<b>1</b>	<b>Acides résiniques et acides colophaniques, produits de réaction avec le formaldéhyde, sel de potassium</b>	<b>92129-53-8</b>	<b>295-855-1</b>
----------	---	-------------------	------------------

Voie d'exposition	Peau
-------------------	------

Espèces	souris
Méthode	Local Lymph Node Assay
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant

<b>2</b>	<b>maléate-de-dibutyle</b>	<b>105-76-0</b>	<b>203-328-4</b>
----------	----------------------------	-----------------	------------------

Voie d'exposition	Peau
-------------------	------

Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406
Source	ECHA
Évaluation	sensibilisant

<b>3</b>	<b>SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)</b>	<b>1330-43-4</b>	<b>215-540-4</b>
----------	---	------------------	------------------

Voie d'exposition	Peau
-------------------	------

Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant

## Mutagenicité sur les cellules germinales

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

<b>1</b>	<b>Acides résiniques et acides colophaniques, produits de réaction avec le formaldéhyde, sel de potassium</b>	<b>92129-53-8</b>	<b>295-855-1</b>
----------	---	-------------------	------------------

Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries
Espèces	S. typhimurium TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100 and E. coli WP2
Méthode	OECD 471
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>2</b>	<b>maléate-de-dibutyle</b>	<b>105-76-0</b>	<b>203-328-4</b>
----------	----------------------------	-----------------	------------------

Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>3</b>	<b>SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)</b>	<b>1330-43-4</b>	<b>215-540-4</b>
----------	---	------------------	------------------

Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour la reproduction

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

<b>1</b>	<b>maléate-de-dibutyle</b>	<b>105-76-0</b>	<b>203-328-4</b>
----------	----------------------------	-----------------	------------------

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.04.2022

Version remplacée: 2.0.3, établi le: 08.04.2022

Région: FR

Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>2</b>	<b>SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE) 1330-43-4 215-540-4</b>
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)</b>	<b>1330-43-4</b>	<b>215-540-4</b>
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)</b>	<b>1330-43-4</b>	<b>215-540-4</b>
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>Acides résiniques et acides colophaniques, produits de réaction avec le formaldéhyde, sel de potassium</b>	<b>92129-53-8</b>	<b>295-855-1</b>
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	5000 ppm		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>maléate-de-dibutyle</b>	<b>105-76-0</b>	<b>203-328-4</b>
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
<b>3</b>	<b>SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)</b>	<b>1330-43-4</b>	<b>215-540-4</b>
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>Acides résiniques et acides colophaniques, produits de réaction avec le formaldéhyde, sel de potassium</b>	<b>92129-53-8</b>	<b>295-855-1</b>
CL50	1,7		mg/l
Durée d'exposition	96		h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.04.2022

Version remplacée: 2.0.3, établi le: 08.04.2022

Région: FR

Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>maléate-de-dibutyle</b>	<b>105-76-0</b>	<b>203-328-4</b>
CL50		0,6	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)</b>	<b>1330-43-4</b>	<b>215-540-4</b>
CL50		74	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Limanda limanda		
Méthode	OCDE		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)</b>	<b>1330-43-4</b>	<b>215-540-4</b>
NOEC	>=	18	mg/l
Durée d'exposition		87	jour(s)
Espèces concerne	Oncorhynchus mykiss		
Source	CAS 10043-35-3 ECHA		

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>maléate-de-dibutyle</b>	<b>105-76-0</b>	<b>203-328-4</b>
CE50		21	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)</b>	<b>1330-43-4</b>	<b>215-540-4</b>
CE50		86	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Americamysis bahia		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)</b>	<b>1330-43-4</b>	<b>215-540-4</b>
NOEC		18	mg/l
Durée d'exposition		14	jour(s)
Espèces concerne	Daphnia magna		
Source	CAS 10043-35-3 ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>maléate-de-dibutyle</b>	<b>105-76-0</b>	<b>203-328-4</b>
CE50		6,2	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

## 12.2 Persistance et dégradabilité

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.04.2022

Version remplacée: 2.0.3, établi le: 08.04.2022

Région: FR

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	maléate-de-dibutyle	105-76-0	203-328-4
Type	diminution du COD (carbone org. dissous)		
Valeur		95	%
Durée		19	jour(s)
Méthode	EU C.4-B		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

Dégradabilité abiotique			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	maléate-de-dibutyle	105-76-0	203-328-4
Type	Hydrolyse		
Demi-vie		2870	h
pH		7	
Température de référence		25	°C
Méthode	OECD 111		
Source	ECHA		

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	maléate-de-dibutyle	105-76-0	203-328-4
log Pow		3,39	
Température de référence		25	°C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.
Evaluation vPvB	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## 12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.04.2022

Version remplacée: 2.0.3, établi le: 08.04.2022

Région: FR

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

### 14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

#### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

#### Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

Le produit contient la/les suivante(s) substance(s) répondant aux critères énoncés à l'article 57 et 59 du Règlement ((CE) 1907/2006) REACH et est/ sont considérée(s) des/une substance(s) candidate(s) à placer dans l'annexe XIV (liste des substances soumises à l'autorisation).

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4

#### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	75
2	bronopol	52-51-7	200-143-0	75
3	Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9	-	75
4	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4	30, 75

#### DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

#### Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** KRONES colfix P 78/2

**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.04.2022

**Version remplacée:** 2.0.3, établi le: 08.04.2022

**Région:** FR

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H373o	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 760755